

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés passés selon la procédure d'appel d'offre Services d'assurances pour la commune de Saint Jean de Luz

N° 2023-MP-105

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Article 1 – La Ville de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour souscrire a des services d'assurances. A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert, conformément aux dispositions de l'article L 2124-2 du code de la commande publique, avec les sociétés :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

- SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende 79 031 NIORT Cedex - assureur ;

Sur la base de :

- Formule alternative n°1 avec franchises selon C.C.T.P.

Coût de 1,45 € TTC / m² soit 136 581,69 € TTC montant estimé pour la prime.

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

- SAS BEAH – 16/18 rue de Londres – 75009 PARIS - courtier mandataire ;
- LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA – 8/10 rue Lamennais - 75008 PARIS - assureur ;
- TOKIO MARINE EUROPE SA – 36 rue de Châteaudun, CS 30099 – 75009 PARIS 09 – assureur ;
- GROUPAMA protection juridique - 8/10 rue d'Astorg – 75008 PARIS – assureur ;

Sur la base de :

- Formule de base

Coût de 0,351% TTC / m² soit 34 786,95 € TTC montant estimé pour la prime.

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes

- Assurances Pilliot – rue de Witternesse – BP 40002 – 62 921 AIRE SUR LA LYS Cedex – courtier mandataire ;
- GREAT LAKES INSURANCE SE (GLISE) – Königinstrabe 107 – 80802 Munich ALLEMAGNE – assureur ;

Sur la base de :

- Formule de base : prime estimée de 32 824,76 € TTC.

Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la commune et de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Accusé de réception en Préfecture
067-216107430-20230619-2023-D-106-AR
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

- Le lot est déclaré sans suite.

Lot 5 : Assurances des prestations statutaires

- ASTER Les assurances Territoriales – 23 rue Chauchat – 75009 PARIS - courtier mandataire ;
- EUCARE INSURANCE PCC Ltd – assureur Incapacités Agréments 1 et 2 - 16 rue Europa Center John Lopez street – FLORIANA, FNR 1400 MALTA – assureur ;
- FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS SA - Assureur Décès Agrément 20 – succursale pour la France Tour W 24ème étage – 92800 PUTEAUX – assureur ;

Sur la base de :

- Formule de base : décès / accident du travail / Maladie imputable au service (franchise 30 jours en IJ)
- Taux de 1,06 % soit 81 602,70 € montant estimé de la prime

Lot 6 : Assurance de la navigation

- ACL COURTAGE – 11 rue Faidherbe – 46400 SAINT CERE - courtier mandataire ;
- GENERALI IARD – 2 rue Pillet Will – 75009 PARIS – assureur;

Sur la base de :

- Formule de base : montant de prime estimé de 518,04 € TTC

Lot 7 : Assurance tous risques exposition

- SARRE ET MOSELLE, 17 bis avenue Poincaré, CS 80045 – 57 400 SARREBOURG - courtier mandataire ;
- MS AMLIN MARINE NV, 22 rue Georges Picquart – 75 017 PARIS - assureur ;

Sur la base de :

- Formule de base + PSE1 (expositions temporaires, expositions permanentes) :
- 0,035 ‰ pour le taux par mois d'exposition et à 25,00 € TTC pour la prime par exposition.
- 0,66‰TTC soit un montant estimé de prime de 3 305,90€ TTC pour les expositions permanentes - musée

Lot 8 : Assurance des Cyber-risques

- ACL COURTAGE – 11 rue Faidherbe – 46400 SAINT CERE - courtier mandataire ;
- GENERALI IARD – 2 rue Pillet Will – 75009 PARIS – assureur;

Sur la base de :

- Formule de base : montant de prime estimé de 5 541,15€ TTC

La durée du marché est de 42 mois. Des acomptes pourront être versés.

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64000 PAU, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 – La présente décision fera l'objet d'un envoi au contrôle de légalité auprès de la préfecture du département et d'une publication numérique sur le site internet de la ville. Elle sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal ainsi qu'au registre des actes administratifs de la collectivité, et un extrait en sera communiqué en annexe du prochain conseil municipal.

Saint-Jean-de-Luz, le 19 juin 2023

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque, chargé des
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

